Contrat de mise à disposition de terrains pour l'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation

Dans le cadre d'une valorisation agricole de digestat par épandage, il est convenu entre :

Nom du producteur : SARL Méthanisation du Vallage
Sur la commune de : 52300 Maranville

et

Nom du bénéficiaire : GAEC du Clocher
Sur la commune de : 52230 Annonville

Article 1 : ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Le producteur d'effluents s'engage chaque année à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire une quantité de digestat sous forme de liquide et/ou solide correspondant à un maximum de ..... **m³** (correspondant à environ ..... unités d'azote maximum) conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Article 2 : ENGAGEMENT DE L'AGRICULTEUR BENEFICIARE

Le GAEC du Clocher demeurant à 52230 Annonville accepte de recevoir annuellement de **0** à 400 m³ de digestat (correspondant à environ 2000 unités d'azote maximum) en provenance de SARL Méthanisation du Vallage

Ceci sur les parcelles reconnues aptes à l'épandage (voir annexe ci-jointe) dans le cadre :

- du plan d'épandage du producteur
- de la règlementation en vigueur au jour de l'épandage

Dans le cas où il ne pourrait pas épandre pour une raison majeure, le producteur prendra les mesures nécessaires pour assurer l'épandage de son digestat.

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à reporter ces éléments sur son cahier de fertilisation conformément à la législation. Il s'engage également à assurer une bonne valorisation agronomique de ce digestat.

Article 3 : ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Ce contrat prend effet à la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou du récépissé de déclaration de l'installation classée pour une période d'un an indivisible.

Il est ensuite est ensuite prolongée par période d'un an par tacite reconduction.

La convention pourra être dénoncée avec un préavis de 6 mois avant la date anniversaire de la signature du contrat.

Chaque partie contractante veillera à ce que ses assurances couvrent les risquent résultant de ses responsabilités personnelles dans le cadre de l'enlèvement, du transport et de l'épandage du digestat.

Fait en deux exemplaires à Annonville le 25 septembre 2018

Signatures précédées de la mention « lu et approuvée »

Le producteur	Le bénéficiaire
Lu et approuvé	lu et approuvé